

Entretien de l'éclairage public dans les communes

L'éclairage public est propriété communale, l'A.L.E. en effectue la gestion et l'entretien. Les communes reprises dans le planning des maintenances de l'éclairage public font partie d'une convention systématique. L'A.L.E. effectue une tournée de vérification dans les communes tous les 3 mois en période estivale et tous les deux mois en période hivernale pour procéder au remplacement de tous les points lumineux dont les localisations auront été communiquées, tant par la clientèle que par les services des administrations communales !

Les points lumineux défectueux pourront être signalés par téléphone auprès de l'A.L.E. (Monsieur BREVER) au numéro 04 240 71 65 ou en remplissant le formulaire disponible sur le site internet de l'A.L.E. Cette anomalie peut être communiquée à l'A.L.E. aux numéros de téléphone 04 240 71 54, 04 240 71 55 et 04 240 71 69 tous les jours ouvrables de 8h à 16h30 ou au Télé Appel 24h/24h au 04 263 18 80. La remise en état du réseau interviendra dans les meilleurs délais.

Mais si vous le souhaitez, l'Administration communale reste à votre entière disposition pour effectuer la démarche. Il suffit d'une communication téléphonique au service des Travaux (04 256 92 29) mentionnant la situation du poteau d'éclairage, le numéro figurant sur le support (facultatif) et l'information sera centralisée et transmise par nos soins auprès des services de l'A.L.E.